

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 23 (1993)
Heft: 10

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**Vous touchez actuellement en cas
d'hospitalisation pour**

maladie... accident... opération...

jusqu'à fr. **320.-** par jour en Suisse
jusqu'à fr. **9'600.-** par mois
jusqu'à fr. **480'000.-** au total

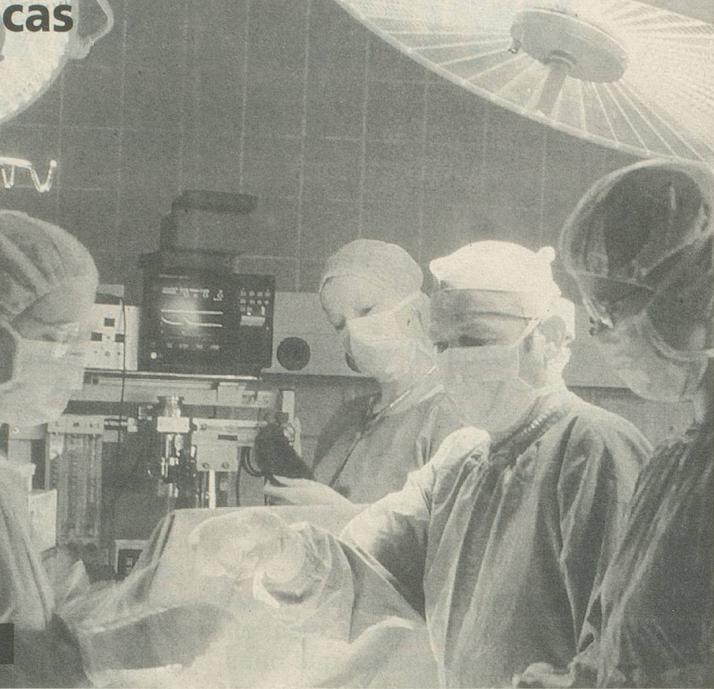
Important! Cette indemnité journalière vous permet de payer à votre guise les frais et coûts hospitaliers supplémentaires qui ne sont pas couverts par votre caisse maladie ou votre assurance accident. Vous pouvez également vous offrir quelques agréments ou utiliser l'argent pour couvrir votre franchise.

Même si vous êtes à l'hôpital, vous devez répondre à vos obligations de paiement, aux dépenses d'ordre privé, voire professionnel. Les prestations supplémentaires rendant toute hospitalisation plus supportable coûtent de l'argent. Souvent faut-il en outre subir des pertes de revenu. C'est pourquoi l'assurance d'indemnité journalière d'hospitalisation vous paie le

montant assuré à vous personnellement.

Souscription sans examen médical

La souscription de la nouvelle assurance d'indemnité journalière d'hospitalisation vous est garantie sans examen médical, si jusqu'à ce jour vous n'avez jamais souscrit d'assurance d'indemnité journalière



nouveau

**La nouvelle
assurance d'indemnité journalière d'hospitalisation de
Fortuna vous assure une
couverture mondiale. Ses
prestations vous sont versées
à vous personnellement,
indépendamment des autres
prestations d'assurance.**

garantie

d'hospitalisation
Fortuna et
renvoyez
dans le délai
imparti le coupon. Les
séjours hospitaliers à la
suite de maladies et de sé-
quelles d'accidents actuel-
les ou antérieures sont
couverts après écoulement
de deux ans à compter de
l'entrée en vigueur de l'as-
surance.

Couverture complète

N'oubliez pas non plus
qu'en cas d'hospitalisation
de votre épouse et mère de

vos enfants, il vous faut
éventuellement engager
une aide ménagère ou
prendre vos repas à l'ex-
terior. Lorsqu'un enfant
est hospitalisé, vous aurez
peut-être des frais de voya-
ge supplémentaires ou des
pertes de salaire parce que
vous devrez quitter plus tôt
votre poste de travail pour
rendre visite au malade.

FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie, boîte postale 1040, 8134 Adliswil 1

Aucune carence en cas d'accident

Choisissez le délai de carence en fonction de vos besoins et désirs: un délai de 3 jours vous permet de toucher plus rapidement l'indemnité journalière, alors qu'un délai de 7 jours diminue le montant de votre prime mensuelle. Toute hospitalisation en cas d'accident supprime toutefois le délai de carence.

Hautes indemnités journalières

Les nouvelles prestations d'indemnités journalières d'hospitalisation sont ga-

rantes jusqu'à 50 mois par cas assuré. Si, durant les vacances ou un voyage d'affaires à l'étranger, vous devez être hospitalisé d'ur-

gence, la situation financière se complique encore. C'est pourquoi l'assurance d'indemnité journalière d'hospitalisation a prévu le

versement d'une **double indemnité** à l'étranger, voire une **triple indemnité** aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada.

Prestations élevées et primes modiques

Mêmes prestations et primes pour femmes et hommes

Choisissez entre 3 plans d'assurance	Votre âge de ce jour	Une personne		Les deux conjoints	
		Délai de carence 3 jours	7 jours	Délai de carence 3 jours	7 jours
Plan 120 paie en Suisse* fr. 120.- par jour fr. 3'600.- par mois jusqu'à fr. 180'000.- au total	20 - 35 36 - 50 51 - 60 61 - 68 69 - 75 76 - 82	fr. 37.60 51.90 68.00 83.10 98.10 114.30	fr. 28.50 39.10 51.00 62.10 73.20 85.10	fr. 65.30 91.00 120.00 147.30 174.30 203.30	fr. 48.90 67.90 89.40 109.40 129.40 150.80
Plan 200 paie en Suisse* fr. 200.- par jour fr. 6'000.- par mois jusqu'à fr. 300'000.- au total	20 - 35 36 - 50 51 - 60 61 - 68 69 - 75 76 - 82	60.70 84.50 111.40 136.60 161.60 188.40	45.50 63.10 83.00 101.50 120.00 139.80	106.80 149.70 198.10 243.40 288.50 336.80	79.60 111.20 146.90 180.40 213.60 249.30
Plan 320 paie en Suisse* fr. 320.- par jour fr. 9'600.- par mois jusqu'à fr. 480'000.- au total	20 - 35 36 - 50 51 - 60 61 - 68 69 - 75 76 - 82	95.30 133.40 176.40 216.70 256.70 299.70	71.10 99.20 130.90 160.70 190.20 221.90	169.10 237.70 315.10 387.70 459.20 537.10	125.50 176.20 233.30 286.80 340.00 397.00

* sans prime supplémentaire, vous toucherez le double de l'indemnité journalière en cas d'hospitalisation urgente à l'étranger, voire le triple aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada. Les enfants ont droit à 50 % des prestations garanties.

Téléphonez-nous!



appel gratuit
155 44 45

8.00 h à 17.00 h
du lundi
au vendredi

Demande par télécopieur
01 / 712 51 55

Information gratuite

Demandez à recevoir gratuitement et sans engagement par la poste toute la documentation nécessaire et une offre personnalisée! Complétez simplement la demande d'information et faites-nous la parvenir dès aujourd'hui sous enveloppe affranchie ou par télécopieur.

L'acceptation est garantie pour premiers souscripteurs jusqu'au

12. oct. 1993

-- COUPON-D'INFORMATION --

Oui, la nouvelle assurance d'indemnité journalière d'hospitalisation dotée de prestations encore plus élevées m'intéresse. Veuillez m'envoyer toute la documentation gratuitement et sans engagement par la poste.

Plan choisi:

Plan 320

Plan 200

Plan 120

Personne assurée: moi seul

les deux conjoints

également les enfants

Délai de carence: 3 jours

7 jours

Nom:

Prénom:

Dat. de naiss., jour: mois: année:

Rue/no.:

NPA/localité:

Téléphone privé: / professionnel:

	Nom	Prénom	Date de naissance	jour	mois	année
Conjointe coassurée						
enfants coassurés						

144/9778/1

FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie, boîte postale 1040, 8134 Adliswil 1